

Décision portant désignation

en application de l'article R. 2333-120-28 du code général des collectivités territoriales

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2333-120-28 II,

Vu le décret du Président de la République en date du 25 août 2022 portant nomination de Mme Fabienne BILLET-YDIER, présidente de la commission du contentieux du stationnement payant,

Vu la décision portant délégation de signature en date du 02 janvier 2024 affichée dans les locaux de la juridiction,

DÉCIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: La décision portant délégation de signature en date du 02 janvier 2024 est rapportée.

<u>Article 2</u>: Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour exercer les fonctions de greffier d'audience à compter du 03 septembre 2024 :

Monsieur Gilles DUMONT	Chef du service instruction	Attaché hors classe
Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service	Secrétaire administratif de classe
	instruction	normale

<u>Article 3</u>: Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour assurer l'exécution des actes de procédure prévues aux articles R,2333-120-72 et suivants du CGCT à compter du 03 septembre 2024 :

Pour le service instruction:

Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service	Secrétaire administratif de classe
	instruction	normale
Madame Laurence VIGNERIE	Agent de greffe	Adjoint administratif principal de
		1ere classe

COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT



<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera notifié aux personnels concernés et fera l'objet d'une publication (affichage dans les locaux de la juridiction ainsi qu'une publication sur le site iinternet de la juridiction).

Fait à LIMOGES, le 03 septembre 2024

F. BILLET-YDIER